



→ Principaux textes de lois en faveur de la trame noire

2009 – 2010 : Lois Grenelle I et II. La prévention des nuisances lumineuses est inscrite dans le Code de l'environnement.

2015 : Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Orientation des objectifs vers la « sobriété énergétique » et non l' « efficacité énergétique ».

Arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Fixe des prescriptions techniques et temporelles pour la gestion de plusieurs types d'éclairages, parmi lesquels l'éclairage public, à l'exception de celui des voiries.

2012 : Décret relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes. Interdiction des publicités lumineuses entre 1h et 6h dans les agglomérations de moins de 800 000 habitants, mais des exceptions existent. Application en 2018.

2016 : Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Reconnaissance des paysages nocturnes comme patrimoine commun de la nation, des sources lumineuses comme pollution et de la trame nocturne.

2021 : Loi Climat et résilience. Impose l'intégration de « mesures spécifiques à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses » dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux.



Zoom sur l'Arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Ce texte vise les installations d'éclairage suivantes : éclairage extérieurs lié à une activité économique et situé dans un espace clos, éclairage de mise en lumière du patrimoine et des parcs et jardins, éclairage des bâtiments non résidentiels, éclairage intérieur des locaux à usage professionnel, éclairage de vitrines de magasins de commerce ou d'exposition, éclairage de parcs de stationnement annexés à un lieu où zone d'activité et éclairage des chantiers extérieurs.

Les principales restrictions imposées par cet arrêté pour les types d'éclairages cités ci-dessus sont :

- Des horaires d'extinction ;
- Des températures de couleur maximales ;
- Des orientations et valeurs de flux lumineux à respecter ;
- L'interdiction d'éclairer directement les cours d'eau.

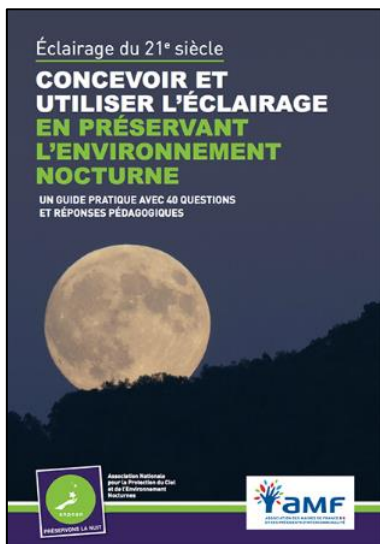
→ Documents ressources

Il existe de nombreux documents contenant des clés pour la préservation de la trame noire, en voici une liste non exhaustive. Ces documents s'adressent aux élus et techniciens des collectivités mais également à toute personne désirant s'approprier la thématique de la trame noire. L'ensemble des guides recommandent les pratiques suivantes : identifier les besoins pour éclairer seulement où et quand cela est nécessaire, bien orienter les flux lumineux vers la zone à éclairer et limiter leur intensité, privilégier des éclairages jaune-orangés plutôt que blancs, faire appliquer les réglementations existantes et sensibiliser un maximum d'acteurs publics et privés.

- L'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'UMS PatriNat ont édité en 2021 le guide « [Trame noire : méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre](#) », qui synthétise les connaissances actuelles sur la trame noire et recense des initiatives en faveur de la trame noire. L'OFB et l'UMS PatriNat ont aussi organisé en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et solidaire une journée d'échanges sur la trame noire. Les interventions sont disponibles sur le Centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.
- [La série de fiches AUBE](#) – Aménagement, Urbanisme, Biodiversité, Eclairage – du CEREMA sensibilise à l'intégration de la biodiversité dans la planification de l'éclairage. La fiche n°04 vulgarise l'Arrêté du 27/12/2018. L'ensemble des fiches contient des recommandations pour la mise en place d'éclairages plus respectueux de la biodiversité.



- Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable a publié en 2018 un rapport intitulé « [A la reconquête de la nuit. La pollution lumineuse : état des lieux et propositions](#) ». Celui-ci détaille les impacts et enjeux liés à la pollution lumineuse et envisage cette thématique sous le prisme de différents acteurs.



- L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) en partenariat avec l'Association des Maires de France a édité en 2019 un [guide conçu sous la forme de 40 questions-réponses](#).

- Celle-ci a également participé, avec la Mission Economie Biodiversité de la Caisse des Dépôts, à la publication « [Eclairage du 21^{ème} siècle et biodiversité](#) ». Là encore, les enjeux écologiques et les aspects techniques liés à l'éclairage artificiel sont présentés, mais on retrouve également un recensement des aides mobilisables pour financer des rénovations de l'éclairage public.

En plus de ces ouvrages nationaux, de nombreux territoires qui travaillent sur la trame noire éditent des guides à destination des aménageurs afin que ceux-ci prennent en compte leurs spécificités locales. En Grand Est, nous pouvons citer le guide « [Mieux vivre la nuit – Lutter contre la pollution lumineuse](#) » du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Contact : DREAL Grand Est, Service Eau, Biodiversité, Paysages :
tvb.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr